



## Communiqué de presse DH/4846

**Instance permanente sur  
les questions autochtones**  
9<sup>e</sup> & 10<sup>e</sup> séances – matin & après-midi

### FACE À LA PERSISTANCE DES VIOLATIONS DE LEURS DROITS DE L'HOMME, LES AUTOCHTONES DEMANDENT UN RENFORCEMENT DES NORMES ET MÉCANISMES LES CONCERNANT

#### L'éducation considérée comme cruciale pour la jouissance de ces droits

Les travaux de la session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones se sont poursuivis aujourd'hui par un examen de la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones. Soulignant que l'éducation est cruciale pour la jouissance de ces droits, Rodolfo Stavenhagen, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, ouvrant la séance, a invité « à faire de la pauvreté et de l'exclusion en matière d'éducation une relique du passé ». Il a affirmé que partout dans le monde, les autochtones sont victimes de différentes formes de discrimination.

M. Stavenhagen a donc recommandé aux gouvernements de donner une priorité élevée aux objectifs et aux principes de l'éducation autochtone, et de doter les organismes et institutions publics et privés qui s'occupent de promouvoir l'éducation autochtone de moyens matériels, institutionnels et intellectuels suffisants. Le Rapporteur spécial a engagé les États à élaborer, en étroite collaboration avec les communautés autochtones, des programmes permettant de former un nombre suffisant d'enseignants en éducation bilingue et interculturelle pendant la deuxième Décennie internationale des populations autochtones et a suggéré que les institutions du système appuient ces efforts. Tour à tour, les représentants de peuples, communautés et groupes autochtones ont dénoncé les politiques de déni des droits de l'homme pratiquées à leur égard, réclamant notamment que les États ratifient les textes les concernant qu'ils ont déjà signés. De nombreux d'entre eux ont souligné l'urgence d'adopter la déclaration sur les droits de leurs peuples, en négociation à Genève depuis de très longues années. Certains intervenants ont particulièrement insisté sur la précarité de la situation des femmes autochtones, se sont dits alarmés par la violence dont elles sont victimes. Ils ont plaidé pour que la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes accorde toute l'attention nécessaire à ce grave problème et pour que l'ONU amène les États à garantir aux femmes autochtones l'accès à des services de santé, notamment de santé reproductive.

Répétant que la pauvreté est un des maux qui affectent le plus les populations autochtones, les participants à l'échange interactif ont relevé que la malnutrition dont souffrent les enfants autochtones et l'éloignement dans lequel ils vivent, limitent leur capacité à aller régulièrement à l'école. Le manque d'accès des familles à la propriété de la terre est un des principaux facteurs de la paupérisation des sociétés autochtones, et les lois et règlements de gestion foncière à caractère martial et sécuritaire mises en place par des gouvernements contribuent à leur barrer l'accès à la terre, ont fait remarquer les représentants des collectifs d'organisations de peuples autochtones d'Asie, du Pacifique, d'Afrique et d'Amérique du Nord. Ils ont en dénoncé les politiques de confiscation des terres ancestrales et de leurs ressources naturelles au profit des grandes compagnies. Dans ce cadre, une organisation a plaidé pour la démilitarisation

autochtone du delta du Niger. Dans la présentation des activités de l'organe qu'il préside, le Président du Groupe de travail sur les populations autochtones a demandé à l'Instance, Miguel Alfonso Martinez, de recommander à l'ECOSOC des mesures qui conduiraient les États Membres à ratifier tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, aux droits de l'enfant et à l'autonomisation des femmes, et à rendre leurs législations nationales de protection des minorités et des peuples autochtones conformes aux obligations contenues dans ces instruments.

Dans l'après-midi, les participants aux travaux de l'Instance permanente sur les questions autochtones ont examiné la collecte de données sur les peuples autochtones et la ventilation de ces données. Après avoir entendu la représentante de la Division de la statistique du Département des affaires économiques et sociales et celui du Fonds des Nations Unies pour la population, la grande majorité des délégations ont estimé que la création de statistiques et de bases de données tenant compte de la diversité des composantes de la population de chaque pays permettrait de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui, en tenant compte de leurs identités et de leurs besoins particuliers, donneraient plus de chances aux populations autochtones dans la réalisation des Objectifs du Millénaire.

L'Instance permanente sur les questions autochtones tiendra sa prochaine réunion plénière demain, le 24 mai, à 15 heures.

## ***OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET PEUPLES AUTOCHTONES***

### **Priorités et thèmes actuels**

#### **Dialogue sur les droits de l'homme**

M. RODOLPHO STAVENHAGEN, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones, a jugé qu'une vraie politique visant à réduire les inégalités économiques dont souffrent ces peuples autochtones devait se fonder sur le respect des droits de l'homme. Faisons de la pauvreté et de l'exclusion en matière d'éducation une relique du passé, a-t-il lancé, et basons-nous sur les fondements solides que sont les droits de l'homme pour avancer. Selon M. Stavenhagen, les budgets publics, nationaux et internationaux et notamment ceux de la Banque mondiale et du PNUD, doivent accorder une priorité à l'éducation des peuples autochtones, et notamment l'éducation des fillettes. Mais si nous voulons un impact à long terme, a-t-il estimé, nous devons également accorder une attention à l'enseignement secondaire et supérieur afin qu'une nouvelle génération ne soit pas exclue des bénéfices économiques, sociaux et humains de la société. Pour M. STAVENHAGEN, afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il faut tenir compte de l'expérience des peuples autochtones qui, le plus souvent, ne sont pas consultés. M. Stavenhagen a encouragé l'Instance permanente à recommander la participation des peuples autochtones à tout projet de planification et de mise en œuvre d'actions de développement les concernant.

Le représentant du Caucus d'Asie a déclaré que l'Instance permanente devrait mettre en œuvre les recommandations énoncées par les différents Caucuses prenant part à l'Instance. Le Caucus asiatique attend que soient présentées les recommandations concernant les droits des enfants et celles ayant trait à la gestion des terres autochtones, car c'est dans ce dernier domaine que se produisent la plupart des violations des droits des peuples autochtones. En Thaïlande et en Indonésie, la loi martiale a été instaurée dans des régions où se produisent des disputes de nature foncière, a fait observer le représentant. L'Instance permanente devrait demander à tous les gouvernements qui ont instauré des lois de type sécuritaire et martial d'abolir ces textes.

Le représentant du Caucus du Pacifique a déclaré que ce Caucus représentait les peuples autochtones de 15 États et territoires du Pacifique. Il recommande à l'Instance de demander la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur la question des droits de l'homme des autochtones dans la région du Pacifique et de prier l'ECOSOC de se pencher sur la question de la gestion des terres et des droits fonciers des peuples autochtones. Le Caucus du Pacifique demande d'autre part que les questions de

la décolonisation de Guam, de la Polynésie française, de Hawaï et d'autres territoires du Pacifique soient réinscrites à l'ordre du jour du Comité des Nations Unies chargé des questions de décolonisation.

M. ISIKIA SAVUA (Fidji) a regretté que, malgré les attentes importantes émises il y a 10 ans lors du lancement de la première Décennie sur les droits des populations autochtones, les résultats obtenus demeurent modestes. M. Savua a demandé à la Commission des droits de l'homme et à toutes les parties concernées de finaliser très rapidement la déclaration commune sur les droits des peuples autochtones. Il a demandé que les droits individuels et collectifs soient inscrits dans les politiques nationales et internationales. Nous ne souhaitons pas une société polarisée, a-t-il affirmé, mais nous voulons au contraire une société basée sur le respect des cultures et des croyances afin que tous coexistent dans la paix et l'harmonie, sans être jugés par la couleur de leur peau.

La représentante du Caucus africain a estimé que tous les États africains devraient reconnaître les droits des peuples autochtones dans toutes les constitutions, droits et statuts de tous les pays du continent. Elle a suggéré notamment la création de comités sur la recherche de la vérité. Il faut que l'Instance permanente travaille de façon continue avec les Nations Unies et avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones afin d'avancer vers une reconnaissance et un vrai respect des droits des peuples autochtones, a-t-elle conclu.

M. MIGUEL ALFONSO MARTINEZ, Président du Groupe de travail sur les populations autochtones, a indiqué que lors de sa dernière session à Genève, le Groupe de travail, qui a traversé une période difficile du fait du refus de certains États de reconnaître l'importance de sa mission, a reçu l'appui de la Commission des droits de l'homme qui a estimé que le mandat assigné au Groupe par l'ECOSOC était important pour une meilleure défense des droits de l'homme des populations autochtones et des minorités. Le Groupe de travail a commencé à établir un document dans lequel il définit ses tâches, en vue de montrer qu'elles complètent les tâches de la Commission des droits de l'homme, a dit M. Martinez. Au cours des trois dernières années, le Groupe de travail a défini les priorités de ses travaux et a publié un document contenant les recommandations qu'il fait à l'Instance permanente. L'intérêt que les gouvernements et les organisations de défense des peuples autochtones portent aux travaux du Groupe de travail n'a pas cessé malgré la diminution du nombre de participants à ses travaux que l'on a observée à la session de Genève, a estimé M. Martinez. Il est apparu qu'il serait important de faire participer le Groupe de travail à la conception des politiques et des actions visant à soutenir la résolution des conflits qui existent entre les populations autochtones, les gouvernements et les milieux d'affaires dans de nombreuses régions du monde, a poursuivi M. Martinez. Le principal problème auquel font face les peuples autochtones aujourd'hui est celui de la pauvreté, a-t-il indiqué, ajoutant que dans l'état actuel, ces populations ne pouvaient jouir de leurs droits de l'homme. Des droits fondamentaux comme le droit à l'alimentation et le droit à la santé leur sont refusés, en même temps que le manque d'accès à l'éducation les exclut de la vie politique.

Le représentant de l'Assemblée des Premières Nations a affirmé que le Canada plongerait à la 48<sup>e</sup> place des pays classés dans le rapport sur le développement humain si les indices des Premières Nations étaient inclus dans ces statistiques. Le Gouvernement canadien doit abolir toute politique de répression envers les peuples autochtones et doit signer la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail qui recommande une éducation primaire pour tous. Par ailleurs, le Canada doit selon lui reconnaître pleinement l'Assemblée des Premières Nations comme une instance politique représentative à part entière.

Le représentant du Conseil des Innu de Nitassinan et de l'Association des femmes natives du Canada s'est appuyé sur les observations du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones, pour rappeler qu'il y avait corrélation entre pauvreté des peuples autochtones et incapacité du Gouvernement canadien à reconnaître la propriété des peuples autochtones et leurs droits sur leurs terres. Il a estimé que la Canada, toujours prompt à défendre les droits de l'homme devant les Nations Unies, devait maintenant remplir une tâche essentielle: celle d'appliquer les recommandations du Rapporteur spécial en matière de reconnaissance et de défense des droits des peuples autochtones.

Le représentant du Seventh Generation Fund/American Indian Law alliance a déclaré que le mouvement qu'il représente n'est pas satisfait des méthodes de travail du Groupe de travail. Il a suggéré à l'Instance de recommander une nouvelle vice-présidence au Groupe qui reviendrait aux populations autochtones. Il a insisté sur la nécessité d'adopter la déclaration sur les droits des populations autochtones le plus rapidement possible.

Le représentant de Consultorio de los Pueblos Indígenas en el Norte de México et de Agencia Internacional de Prensa India a regretté que les représentants légitimes des populations autochtones ne soient pas mieux incluses dans les travaux des différents organes des Nations Unies. Il a demandé à l'Instance permanente de suggérer à l'ECOSOC une meilleure participation des autochtones à la réflexion et au débat ayant trait aux questions économiques et sociales qui ont un impact sur le respect des droits de l'homme des peuples autochtones et sur leur droit à la propriété foncière.

La représentante du groupe Enlace Continental de Mujeres Indígenas Regio Sud America a demandé une protection spéciale pour les peuples autochtones de Colombie. Elle a également plaidé en faveur d'un rapporteur spécial permanent sur cette question. À son avis, il faut exiger du Gouvernement colombien la mise en place de mesures pour protéger les droits des peuples autochtones, garantir le respect de leurs droits de l'homme, notamment les droits socioculturels. Elle a conclu en demandant que les Nations Unies fassent pression pour que les lois de protection des peuples autochtones en Colombie soient respectées.

La représentante du collectif O'odham Voice Against the Wall, Traditional O'odham Communities US/Mexico a condamné les violations des droits de l'homme qui se produisent tous les jours à la frontière entre le Mexique et les États-Unis en raison de la militarisation accrue de cette zone. Elle a affirmé que les arrestations arbitraires, les violences et les meurtres s'y produisent de manière exponentielle. Elle a demandé que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones entame une enquête sur cette situation. Il faut selon elle un plan d'action afin aboutir à une coexistence pacifique et afin de protéger les droits des peuples autochtones du monde entier.

La représentante de United Association of Khmer Kampuchea Krom/Hmong International Human Rights Watch a demandé à l'instance permanente de reconnaître la persécution religieuse et la confiscation forcée des terres dont sont victimes les peuples autochtones du Viet Nam et du Laos. Elle a recommandé à l'Instance permanente et au Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones de mener une enquête sur les violations des droits de l'homme dont sont victimes tous les groupes ethniques de ces deux pays, qu'un document sur toutes ces violations des droits de l'homme soit publié, que ces peuples soient reconnus et qu'ils reçoivent une aide spécifique.

Le représentant de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON) a déclaré qu'il fallait que tous les textes relatifs aux droits des peuples autochtones soient conformes aux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il faut d'autre part que tous les États Membres ayant signé des textes relatifs aux droits des peuples autochtones les ratifient. Il a rappelé que la Commission des droits de l'homme a estimé que des recherches plus complètes devaient être faites sur les droits constitutionnels des peuples autochtones. Le Parlement russe, la Douma, est en train d'examiner un code juridique relatif aux droits des autochtones, et notre association a malheureusement proposé, sans succès, des amendements au texte qui est en ce moment examiné, a indiqué le représentant.

Au nom de l'Association russe des peuples Finno-Ugric, la représentante a indiqué que la législation sur les peuples autochtones était plus avancée au niveau fédéral que local. Au niveau local, a-t-elle dit, il y a un manque de volonté politique comme de moyens financiers. Les peuples qui n'ont pas d'autorité sur leurs terres et sur les ressources qu'y s'y trouvent, ne sont pas suffisamment protégés par le Gouvernement fédéral russe, a indiqué la représentante. Les régimes spéciaux mis en place dans le domaine de la gestion des terres et de leur exploitation ne sont pas favorables aux populations autochtones. L'année dernière, une centaine de lois fédérales ont été amendées et le cadre juridique de protection de

petits groupes autochtones a été ainsi considérablement changé. Les régions ont perdu le droit de légiférer sur l'utilisation des terres par ces groupes.

Le représentant de l'Alliance internationale des peuples autochtones et des peuples tribaux des forêts tropicales/Green Peoples Environmental Network a dressé la longue liste des atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les peuples autochtones du Nigéria. Il a demandé que le Gouvernement nigérian reconnaisse le droit à l'autodétermination, que les peuples autochtones soient consultés lors de projets d'ampleur comme les oléoducs. Il a réclamé la démilitarisation des communautés autochtones du delta du Niger, région riche en pétrole ainsi que la participation de celles-ci au processus statutaire de prise de décisions.

Le représentant le collectif FEINE/CONMIE/Fundación Guamam Poma de Ayala/Fundación Luz y Vida/Comunidad Kichwa de Sarayaku/Fundación Manuel Naula/Fundación Educativa Comunidad Integradora des Saber Andino-Cisa a recommandé que la Rapporteuse spéciale sur les droits des travailleurs migrants inclut dans son rapport le statut de la femme migrante autochtone. Elle a demandé que les États qui accueillent des migrants autochtones respectent leur culture et ne leur imposent pas de gommer leurs spécificités lorsqu'ils arrivent dans leur pays d'accueil. Elle a souhaité que les États appliquent de vraies politiques migratoires et qu'ils promulguent des lois pour donner toute sa dignité au travail domestique, respectent la Convention 169 de l'OIT et enfin, établissent des comités pour suivre les droits des autochtones.

Le représentant du Collectif d'ONG autochtones du Bangladesh a encouragé le Gouvernement de son pays à lever toutes les restrictions faisant obstacle à la jouissance des droits de l'homme au Bangladesh. De graves violations ont été commises ces derniers temps par les militaires, a-t-il affirmé. La destruction de temples bouddhistes par des forces qui revenaient pourtant d'opérations de maintien de la paix de l'ONU est à condamner, a dit le représentant en attirant l'attention des Nations Unies sur ces actes. Malgré les demandes de la société civile, qui a exigé la désignation d'un Médiateur sur cette question, le Gouvernement du Bangladesh n'a pris aucune mesure pouvant renforcer la protection des droits de l'homme dans le pays.

Le représentant du Pacte des peuples autochtones d'Asie a demandé une plus grande assistance internationale aux efforts d'autonomisation des peuples autochtones de la région d'Asie. Les minorités souffrent encore d'un grand nombre d'injustices, a-t-il indiqué en regrettant que les populations natives soient systématiquement déplacées de leurs terres par les mesures économiques actuellement mises en place dans la plupart des pays d'Asie. Ce genre de politique devrait être considéré comme une forme de génocide économique et culturel perpétré contre les groupes les plus faibles, a-t-il estimé.

La représentante du Grand Conseil des Cris/Conférence circumpolaire inuit, Na Koa Ikaika Lahui Hawaii s'est exprimée au nom d'une trentaine d'associations de peuples autochtones. Elle a demandé à l'Instance permanente de prier le Groupe de travail pertinent d'appliquer des méthodes de travail plus dynamiques avec une pleine participation des peuples autochtones. Elle a également souhaité que le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones participe aux sessions informelles du Groupe de travail. Elle a conclu en déplorant que depuis de si longues années, les Nations Unies essayent d'aboutir à une déclaration sur les droits des populations autochtones sans y être parvenues.

*Lors d'une discussion entre les membres de l'Instance et les intervenants, il a été suggéré de mettre en place un partenariat efficace entre les gouvernements, les Nations Unies et les représentants des peuples autochtones pour suivre le droit à l'autodétermination de ces peuples ainsi que la question du contrôle sur les ressources naturelles. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et les libertés fondamentales des peuples autochtones a appuyé l'idée que pour lutter contre la violence dont sont victimes les peuples autochtones, il faudra se pencher sur des mécanismes visant à prévenir cette violence, a-t-il été rappelé. Il a été reconnu le peu de progrès effectués quant au projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, mais a suggéré qu'il pourrait y avoir des progrès en ce début de la deuxième Décennie. Sont intervenus dans la discussion, **Wilton Littlechild** (Cri, Canada), **Aqqaluk Lyngé** (Inuit,*

Groenland), **Parshuram Tamang** (Tamang, Népal), **Nina Pacari Vega** (Quichua, Équateur), **Otilia Lux de Coti** (Maya, Guatemala).

M. MIGUEL ALFONSO MARTINES, Président du Groupe de travail de la Sous-Commission des droits de l'homme chargé des populations autochtones, a rappelé l'importance qu'il y a à reconnaître aux niveaux national et international les droits des autochtones. Reprenant les propos de Mme Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, il a estimé que si les droits des peuples autochtones ne sont pas reconnus aux niveaux national et international, il sera impossible de réduire la pauvreté de ces populations. Nous pouvons apporter notre aide aux négociations sur les questions des droits des peuples autochtones mais nous devons agir sur un appel qui nous serait adressé, nous ne pouvons pas intervenir sur notre seule initiative a-t-il prévenu. Il a conclu en estimant qu'il fallait maintenant matérialiser par des actions concrètes ce qui ressort des discussions de l'Instance permanente et des conclusions du Rapporteur spécial et du Groupe de travail.

## ***COLLECTE DE DONNÉES SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES ET VENTILATION DES DONNÉES RECUEILLIES***

### **Dialogue**

La représentante de la Division de la statistique du Département des affaires économiques et sociales (DESA) a dit que le DESA avait mené une étude statistique sur la manière dont les individus et les groupes s'identifient comme peuples autochtones et sur la manière dont ils sont ou non reconnus comme tels par les structures de recensement de population et de planification économique de leurs pays respectifs. Les résultats de cette enquête montrent que dans de nombreux cas, les groupes minoritaires sont ignorés dans les statistiques nationales de leurs pays, ce qui les exclut donc des programmes économiques et sociaux qui pourraient être conçus et mis en œuvre à leur profit, a indiqué la représentante du DESA.

M. JOSE FERRARIS, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a déclaré que les études montraient que les questions de santé et de population devaient être résolues si l'on veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les investissements en matière de population et de santé, dont la santé génésique, sont indispensables si on veut atteindre les OMD, a estimé le représentant du FNUAP. La grande vulnérabilité des populations autochtones, qui est due aux nombreuses discriminations dont elles sont victimes, doit être combattue par des politiques visant à leur donner accès à des services sociaux de base et à tous leurs droits fondamentaux, a-t-il souligné. Il est indispensable de donner à chaque personne le minimum de moyens et de ressources qui puissent la mettre à l'abri du besoin et de la grande pauvreté. Le FNUAP travaille à cet égard en faveur des femmes, en vue de les protéger des violences dont elles sont victimes et qui les affectent particulièrement quand elles font partie de groupes autochtones, a poursuivi le représentant en citant les programmes menés par le FNUAP dans des pays comme la Colombie qui connaissent une violence civile endémique. Les efforts du FNUAP visent à incorporer les besoins des populations autochtones dans ses programmes de santé reproductive. L'analyse et la dissémination de données à caractère sexospécifique sont à cet égard indispensables.

M. CONRAD HUNTER, représentant de la Convention sur la biodiversité (CBD), a rappelé les liens entre la défense de la biodiversité, le savoir et la défense des droits des peuples autochtones. Les gouvernements se sont engagés à utiliser le savoir traditionnel. L'Instance permanente a invité la CBD à participer à un atelier sur l'environnement et la diversité culturelle. Le symposium organisé notamment par la CBD et l'UNESCO au Japon la semaine prochaine va aborder ces questions de biodiversité et de savoirs traditionnels et les peuples autochtones y seront largement représentés. Il faut, selon M. Hunter, développer un projet de code de conduite éthique dans les zones habitées par les peuples autochtones. Il a espéré qu'un tel code serait esquissé en 2006 afin de négocier un statut international sur l'accès aux ressources génétiques. Il a demandé aux membres de l'Instance de se pencher sur ce sujet, ce qui permettrait de s'assurer que les connaissances traditionnelles seront préservées.

Lors d'un dialogue entre les membres de l'Instance et les intervenants, la représentante de la Division de la statistique des Nations Unies a signalé que celle-ci recevait les données de recensement des bureaux des services de statistiques nationaux. En réponse à une question d'**Aqqaluk Lynge** (Inuit, Groenland), elle a affirmé que la Division ne pouvait pas imposer des pratiques aux États, notamment leur suggérer de prendre plus en compte les peuples autochtones dans leurs statistiques, nous ne pouvons que suivre leurs chiffres a-t-elle expliqué. **Wilton Littlechild** (Cri, Canada) a présenté le Rapport sur les méthodologies concernant le consentement préalable, libre et informé des peuples autochtones (E/C.19/2005/3). Il faut que la libre participation des peuples autochtones soit au centre des politiques des Nations Unies si nous voulons atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), a-t-il estimé.

M. MABUHANG (Népal) a déclaré que le Népal est un pays multiethnique et multilingue. En 1994, le Népal a modifié la notion officielle qu'il avait des « peuples autochtones » et a mis fin au statut de l'hindouisme qui avait été auparavant élevé au rang de « religion nationale », afin de reconnaître les autres religions pratiquées par ses différentes composantes ethniques. Le Népal a promu la pleine participation des groupes autochtones à la vie sociale et politique et a adopté des lois visant à protéger leurs activités et à soutenir des programmes qui leur permettraient d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, a dit le représentant.

Le représentant du Forum des peuples autochtones du Bangladesh a dit que le Gouvernement de ce pays était responsable du manque de statistiques sur les populations autochtones du Bangladesh. Le recensement de la population effectué en 2001 par le gouvernement ne contient aucune donnée ventilée, ce qui est une politique délibérée visant à ignorer les problèmes des populations autochtones du Bangladesh, a dit le représentant en demandant au Gouvernement de son pays de changer cette politique.

M. CAYUN (Chili) a rappelé que son pays avait fait des progrès économiques remarquables ces dernières années. Il a affirmé que son Gouvernement avait fait des efforts considérables en ce qui concerne l'accès à la terre, surtout pour les jeunes. Il a également développé des programmes de bourses pour les élèves autochtones et a créé neuf zones de développement autochtones. Le Gouvernement a également encouragé la participation à des programmes de formation au Canada pour des jeunes entrepreneurs autochtones. Enfin, 17 maires autochtones et 150 conseillers municipaux autochtones ont été élus lors des dernières élections municipales au Chili.

La représentante du Réseau continental des femmes autochtones en Amérique du Sud a estimé qu'il fallait recommander aux États d'accorder la priorité à une éducation de qualité basée sur des valeurs et sur une culture de paix. Il faut également selon elle demander aux États d'accorder leur attention aux jeunes autochtones déplacés à cause de conflits. Les États doivent par ailleurs mettre en œuvre des programmes de prévention contre l'exploitation sexuelle des jeunes. Elle a conclu en estimant que pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il fallait un travail de tous où jeunes, anciens et États apportent et construisent une société plus solidaire.

La représentante de la Coordination nationale des femmes autochtones du Brésil a estimé que seule une inclusion des femmes autochtones dans la prise des décisions politiques et économiques pourrait permettre au Brésil de parvenir aux OMD.

Le représentant de l'Association russe des peuples finno-ougriens a dit que les États devraient donner aux peuples autochtones la possibilité de participer à la recherche de solutions aux problèmes qui les affectent. Dans un premier temps, les gouvernements devraient se donner les moyens d'avoir, à travers des statistiques et des informations justes, une vue réelle des conditions de vie des populations autochtones et de leurs aspirations, a dit le représentant. Pour y arriver, les États devraient donc établir des chiffres statistiques reflétant la diversité et la spécificité de leurs différentes populations. Ces informations ventilées seraient alors reprises par les institutions multilatérales afin de concevoir des politiques internationales plus efficaces.



Le représentant de l'Asociación de Cabildos Indígenas del Norte de Cauca, une association colombienne, a lu une lettre destinée au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones. Cette lettre rappelle qu'en Colombie les peuples autochtones sont les victimes de tous les intervenants du conflit armé. Il a demandé la reconnaissance de la garde autochtone comme force de paix. Il a également souhaité que les Nations Unies appuient la mise en place de réparations pour les dommages subis à cause de la guerre civile par les peuples autochtones comme la destruction de logements. Enfin, il a lancé un appel pour que les militaires ne détiennent pas un autochtone, à moins qu'un mandat d'arrêt n'ait été lancé contre lui par les autorités compétentes.

Le représentant du Caucus du Pacifique a demandé que les Nations Unies développent des normes internationales en matière de collecte de données sur les peuples autochtones et que ces données soient facilement accessibles aux peuples autochtones eux-mêmes. Il a également suggéré que l'instance demande aux États des rapports sur les données obtenues jusqu'à présent.

La représentante du Caucus des jeunes a dénoncé le « meurtre » le 11 mai dernier, par des agents de sécurité, d'un groupe de jeunes gens à l'une des frontières des États-Unis. Elle a regretté que ce fait n'ait pas été relaté par les médias. La plupart des victimes étaient des autochtones de pays voisins ou des pays de l'hémisphère occidental, a-t-elle indiqué. La représentante du Caucus des jeunes a ensuite accusé certains groupes industriels d'avoir déversé des déchets radioactifs dans des zones exploitées par de jeunes agriculteurs et a demandé à l'Instance de soutenir une demande de compensation et de dédommagements qui sera faite par les victimes.

Le représentant du Collectif des jeunes autochtones est ensuite intervenu pour dire que l'organisation qu'il représente souhaitait le soutien des Nations Unies et de l'Instance afin que le rapport qu'elle a préparé sur la situation des jeunes et des enfants en matière d'éducation, et d'impact de la violence sur les enfants, soit adopté comme document de travail de la session de l'Instance et figure à son rapport final.

La représentante de l'Organisation des peuples autochtones du Bangladesh a suggéré à l'instance permanente de demander aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux peuples autochtones de présenter des rapports sur les progrès effectués à la suite des deuxième et troisième sessions de l'Instance. Elle a affirmé que la situation au Bangladesh en matière de défense des droits de l'homme était critique en raison de la militarisation et de l'exploitation des terres ancestrales. Elle a dénoncé des faits graves qui se sont déroulés dans le pays et qui mettent en cause des membres de l'armée, destinés à devenir des agents de maintien de la paix des Nations Unies alors qu'ils auraient violé des enfants et adolescents. Elle a demandé une politique de tolérance zéro en la matière.

La représentante de l'Assemblée des Premières Nations a affirmé que les différences faites entre hommes et femmes n'étaient jamais prises en compte. Les femmes autochtones des Premières Nations vivent dans des conditions très difficiles. Les femmes autochtones connaissent particulièrement bien la fragilité des écosystèmes et ont souvent pris la tête d'associations pour les protéger. Elle a demandé à tous les experts et intervenants de contacter son organisation en vue de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le représentant du Caucus des peuples autochtones des Antilles et des Caraïbes et de la diaspora a demandé que l'Instance prie le Haut Commissariat aux droits de l'homme d'organiser un atelier en faveur des représentants des peuples autochtones afin qu'ils puissent se concerter et partager leurs points de vue sur les questions qui leur sont communes. L'ONU pourrait quant à elle organiser un forum des peuples autochtones des Caraïbes en 2006 et il est indispensable que la banque mondiale et les autres institutions économiques et financières prennent part à ces rencontres afin de comprendre les besoins particuliers des peuples autochtones des Caraïbes et de la diaspora. Le Caucus attire d'autre part l'attention de l'Instance permanente sur la situation dramatique dans laquelle vivent les populations autochtones de l'île de Diego

Garcia, dans l'océan Indien, qui ont été déplacées manu militari à Maurice par les États-Unis qui ont construit une base militaire sur leur île natale.

La représentante de l'Université de Toronto a, dans sa langue autochtone, déclaré que son peuple, qui ne compte plus aujourd'hui que 700 individus, était victime d'un véritable génocide. La destruction de notre environnement et des ressources naturelles qui permettaient notre survie dans les espaces polaires nordiques, est en train de décimer notre peuple, a-t-elle dit. Nos hommes sont détruits par l'alcoolisme, tandis que parmi nos jeunes, qui perdent tous sens de leur identité, se sont installés des habitudes et des comportements qui les poussent inexorablement au suicide.

La représentante de la Khmers Kampuchea-Krom Federation - Femmes autochtones a demandé au Gouvernement vietnamien d'inviter la Rapporteuse spéciale chargée de la violence contre les femmes de venir au Viet Nam au sein de la communauté Khmer Krom. Elle a également demandé à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de faire des études sur l'état de santé de ce groupe de population. Elle a suggéré au Gouvernement vietnamien de mettre en place un système de soins de santé, notamment de santé prénatale, accessible aux femmes et enfants de la communauté Khmer Krom et de répondre ainsi à l'objectif 4 des OMD.

La représentante du Partenariat pour l'environnement des populations autochtones a revendiqué une meilleure défense des droits des peuples autochtones et notamment des africains issus de l'esclavage.

Le représentant du mouvement péruvien MIP a dit que certains membres des groupes autochtones se méfiaient de l'usage de statistiques qui identifieraient systématiquement leur appartenance à leurs groupes d'origine et pourraient de ce fait faciliter des discriminations systématiques à leur égard.

Le représentant de l'Association des groupes autochtones du Pérou a déploré le sort réservé aux enfants et aux femmes autochtones dans ce pays. Les enfants natifs péruviens sont traités comme une force de travail gratuite tandis que les femmes autochtones, condamnées à un statut social inférieur qui les oblige à servir les hommes dans leur milieu naturel, sont elles aussi systématiquement exploitées par le monde moderne quand elles veulent émigrer vers les villes, a dit le représentant.

La représentante de United Native Nations Truth Network s'est présentée comme étant une indienne sans terre, vivant aux États-Unis mais dont la terre et la maison ont été confisquées. Elle a rappelé que les indiens étaient systématiquement exclus de leurs terres ancestrales. Elle a demandé que les indiens aient leur propre représentation aux Nations Unies et a lancé un appel à la solidarité de la part de tous les peuples autochtones d'Amérique du Sud qui vivent les mêmes atteintes à leurs droits que les peuples autochtones d'Amérique du Nord.

\* \*\*\* \*